

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CL71

présenté par

M. Breton, M. Ciotti, M. Diard, M. Gosselin, M. Huyghe, M. Kamardine, M. Marleix, M. Masson,  
M. Pradié, M. Reda, M. Schellenberger et M. Viala

**TITRE**

Au titre du projet, substituer aux mots :

« pour la régulation de la vie »,

les mots :

« favorisant la confiance dans l'action ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le titre du projet de loi du Gouvernement se targuant de vouloir « **rétablir** la confiance dans l'action publique », comme si ce texte était la solution miracle pour mettre fin à "l'antiparlementarisme actuel", semblait bien présomptueux et inadapté.

Rappelons que 31 textes sur la confiance et la transparence de la vie publique ont été votés depuis 1985. La représentation nationale n'a donc pas attendu le nouveau Gouvernement pour légiférer sur le sujet.

Cependant le titre voté par le Sénat, introduisant la notion de « régulation » rappelait surtout le langage économique, qui ne semble pas de circonstance ici.

Cet amendement propose donc un titre plus sobre que celui du Gouvernement et plus proche de la nature du texte que le titre du Sénat.